



ENTRE DEUX RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 140 • Mars 2023

NOUVEAU



Vous avez voté en grand nombre pour
une assurance dentaire...

Elle entrera en vigueur dès le
1^{er} février 2023 pour la catégorie 120,
avec une garantie de
ne pas augmenter votre cotisation
d'assurance avant février 2025 !



Notre nouvelle adresse POSTALE : 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

Notre site internet

<http://uasq8922.org>

Pour écrire au journal

journal8922@uasq8922.org

Message du président

Mot de bienvenue

Nous avons un nouveau membre dans l'équipe pour vous donner le service dans la région des Laurentides-Lanaudière : M. Patrice Lacasse. Je lui souhaite la bienvenue parmi nous. Vous trouverez ses coordonnées à l'arrière de ce journal. J'en profite pour rappeler que nous cherchons aussi un Délégué régional pour la région de la Gaspésie.

Nouveau contrat d'assurances

Le résultat est clair : vous avez été à 88% en faveur de l'ajout de l'assurance dentaire dans votre régime d'assurance. Notre appel d'offres sur le marché et la négociation de notre courtier d'assurance a permis de vous offrir l'ajout d'une assurance dentaire de base à partir du 1^{er} février 2023 pour la catégorie 120, et ce, en plus d'une garantie de ne pas augmenter votre cotisation d'assurance avant février 2025 !

Pour les détails sur l'assurance dentaire et le reste de votre assurance, je vous invite à aller consulter notre site web : www.uasq8922.org. Le dépliant d'assurance vous sera également envoyé par la poste et est également disponible sur demande. N'oubliez pas de maintenir vos coordonnées à jour en appelant votre syndicat.

données à jour en appelant votre syndicat.

Neptune

Je laisse notre permanent, Sylvain-Rock Plante, vous en parler plus en détail, mais je voulais souligner l'effort collectif des délégués ainsi que des membres travaillant chez Neptune d'avoir participé à notre action en justice. C'est la preuve qu'en informant votre Syndicat et en participant aux actions communes, il est possible de remettre à l'ordre un employeur fautif et ainsi protéger vos droits. La copie complète de l'ordonnance de la Cour se trouve sur notre site web. L'action en justice n'est pas terminée, nous aurons encore besoin de votre participation.

Signalisation

Nous négocions présentement les conventions collectives de Signalisation Garda et de Signalisation de l'Estrie. Pendant ce temps, le Comité paritaire du personnel de l'industrie de la signalisation routière du Québec (CPIISRQ) est légalement constitué. Votre syndicat représente en nombre la moitié de la table au Conseil administratif et veille à la saine gestion de cet organisme qui appliquera, à partir du 24 février 2023, le nouveau Décret dans l'industrie de la signalisation. Il y a eu une époque où les signaleurs routiers étaient des agents de sécurité. Avec le temps et des réformes, surtout en santé sécurité et des nouvelles formations, les métiers de l'industrie de la signalisation sont devenus complètement séparés de l'industrie de la sécurité. Il leur fallait donc un décret personnalisé, ce sur quoi nous travaillions depuis 2016. Nous pouvons être fiers ! Le dernier Décret de convention collective au Québec était celui des agents de sécurité en 1981. La Section locale 8922 du syndicat des Métallos participe donc maintenant à l'administration de 2 décrets de convention collective en faveur des conditions de travail de deux importants secteurs d'activité au Québec. Pour les nouvelles sur le Décret des agents de sécurité, je laisse mon collègue Sylvain-Rock vous en parler dans son rapport.

Bonne année à tous les membres du 8922 ! Je vous souhaite de la santé, du bonheur et de la solidarité dans cette année à venir. En espérant vous voir en grand nombre à l'assemblée de mars pour participer à la vie démocratique de VOTRE syndicat.

Vincent Boily
Président

Vincent Boily
Président

Assemblées générales – Mars 2023

MONTREAL

28 février 19h
1^{er} mars 9h

Novotel (NOUVEAU)
1180, De la Montagne
Montréal (Qc) H3G 1Z1
(Salle à confirmer à l'entrée)

CHICOUTIMI

1^{er} mars 19h
2 mars 9h

Hôtel La Saguenéenne
250, rue des Saguenéens
Chicoutimi (Qc) G7H 3A4
(Salle à confirmer à l'entrée)

QUEBEC

2 mars 19h
3 mars 9h

Hôtel Must
1345, route de l'Aéroport
L'Ancienne Lorette (Qc)
G2G 1G5 (Salle à confirmer à l'entrée)

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|--|---------------------------------|--------------------------|
| 1) Ouverture de l'assemblée | 5) Lecture de la correspondance | 10) Rapport du Permanent |
| 2) Lecture de l'ordre du jour | 6) Rapport financier | 11) Rapport du Président |
| 3) Appel des officiers | 7) Rapport des Syndics | 12) Varia |
| 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée | 8) Rapport du Comité de griefs | 13) Ajournement |
| | 9) Rapport du Comité de SST | |

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

Mot du permanent

2023, année de renaissance, défi et solidarité

2022, année de la tutelle, et voilà 2023 déjà commencé, plein de projets à l'horizon, votre Comité exécutif est bien en selle pour relever les défis qui les attendent cette année. Je profite de l'occasion pour saluer le professionnalisme de l'équipe durant toute cette période tumultueuse qui est maintenant chose du passé. Gardons en tête ce que nous avons construit et le désir de nous améliorer à chaque année.

Décret

L'analyse du Ministère va bon train et nous avons décidé, suite à leur recommandation, de scinder la requête en modifications du Décret pour que la partie (salaire et prime) soit analysée en premier lieu afin d'accentuer les chances d'arriver dans les temps souhaités. Comme d'habitude, il me fera plaisir de vous informer de l'évolution du dossier à chaque assemblée générale.

Tribunal administratif

Quelques employeurs ont profité des confinements passés et d'une période instable pour « jouer » avec le système afin de garder en leur possession le plus longtemps possible vos cotisations syndicales et vos cotisations d'assurances, malgré des délais de remise très bien établis dans la Convention collective. Malgré les griefs faits de façon systématique, des dates d'arbitrages prévues, des remises avec des motifs

brefs, qui se passent de commentaires, le manque de disponibilités des arbitres assignés et voire même des dates demandées de manière péremptoire dans certain cas, certains employeurs étirent le tempsla récréation est terminée.

Tous les employeurs déficients sont et seront amenés devant les tribunaux administratifs et ce, très rapidement, afin d'accélérer le traitement des cotisations syndicales.

Neptune Sécurité

Nous avons déposé plusieurs recours juridiques contre cet employeur.

Dans un premier temps, à la suite du dépôt d'une plainte pour entrave, le Tribunal administratif du travail a rendu une Ordonnance provisoire le 22 décembre 2022, ordonnant entre autres à l'employeur de cesser d'entraver les activités du Syndicat (la décision est publique, vous avez un extrait de la décision en page 4.

Plusieurs autres réclamations, dont une demande d'ordonnance de remise des cotisations syndicales, ont également été déposées contre Neptune et sont en cours d'instance.

La prochaine date d'audience est fixée le 20 février 2023 et aura entre autres pour objet la demande d'ordonnance de remise des cotisations syndicales.

Nous vous tiendrons informé dès que nous aurons du nouveau dans ces dossiers.

Coup de chapeau

Je profite de cette tribune pour saluer M. Donald Noël, directeur adjoint des Métallos, qui nous a annoncé son départ à la retraite. Bonne retraite bien méritée mon ami!

Et du même coup, féliciter son successeur M. Nicolas Lapière qui a accepté de relever le défi et qui sera le faire avec brio, j'en ai aucun doute !!

Solidarité-mobilisation

La force d'un syndicat ce sont ses membres, leur capacité de dire « présent » quand il le faut, de participer aux assemblées générales, d'échanger entre collègues, de cueillir la bonne information, de débattre de ses idées, de ses attentes 16 000 agents unis sous la bannière Métallos, c'est solide en ta...

Malgré une vie qui va trop vite dans notre quotidien, que 2023 soit l'année de la mobilisation et de notre solidarité syndicale !!

Fièrement et syndicalement,

Sylvain-Rock Plante

Votre permanent

C'EST VOTRE JOURNAL !!

Il semble parfois que les membres oublient que leur journal est leur tribune. Vous avez des choses à dire, à partager, vous voulez féliciter quelqu'un, dénoncer une situation, une injustice ou simplement exprimer votre point de vue sur un sujet particulier. Dites-nous vos bons coups, vos suggestions etc...vous êtes les bienvenus ! N'hésitez pas à communiquer avec le Comité du journal, nous serons heureux de vous lire. Notez que le journal se réserve en tout temps le droit de ne pas publier votre texte, vous demander de modifier votre article ou le publier plus tard, généralement dans les six mois suivants.



ÉCRIVEZ-NOUS À : journal8922@uasq8922.org

1303439-71-2212 1293994-71-2209

6

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL :

- ACCUEILLE** la demande d'ordonnance provisoire;
- ORDONNE** à **10888125 Canada Corporation** et à **Neptune Security Services inc.**, leurs officiers, représentants ou mandataires, de cesser d'entraver ou de chercher à entraver les activités du **Syndicat des Métallos, Section locale 8922**;
- ORDONNE** à **10888125 Canada Corporation** et à **Neptune Security Services inc.**, leurs officiers, représentants ou mandataires, de suspendre ou donner effet, aux démarches en lien avec la modification de l'assurance collective;
- ORDONNE** à **10888125 Canada Corporation** et à **Neptune Security Services inc.**, leurs officiers, représentants ou mandataires, de cesser de prétendre que les salariés visés par l'accréditation ne seront plus syndiqués à compter du 1^{er} janvier 2023;
- ORDONNE** à **10888125 Canada Corporation** et à **Neptune Security Services inc.**, leurs officiers, représentants ou mandataires, de s'adresser directement au **Syndicat des Métallos, Section locale 8922** pour toute question touchant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation;
- ORDONNE** à **10888125 Canada Corporation** et à **Neptune Security Services inc.**, leurs officiers, représentants ou mandataires, d'afficher dans leur établissement respectif la décision rendue par le Tribunal sur la présente demande d'ordonnance provisoire, et ce, dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception de celle-ci;
- DÉCLARE** que les présentes ordonnances entrent en vigueur immédiatement et le demeurent jusqu'à la tenue de l'audience au fond de la plainte;
- CONVOQUERA** les parties à une audience pour statuer au fond sur la plainte.



Geneviève Drapeau

Côté SST

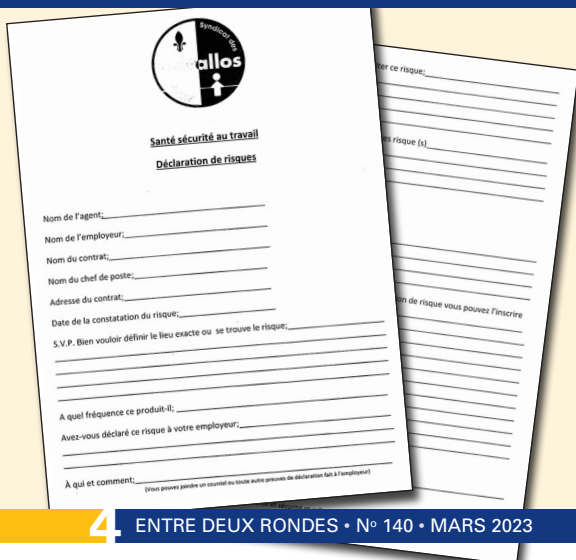
Pourquoi remplir soi-même sa déclaration ?

Notre travail est important, oui, mais il ne faut pas le faire au détriment de notre santé ! ON N'A QU'UNE SANTÉ !

Plus souvent qu'autrement voici ce qui se passe. Un travailleur voit un danger, un risque et en parle à un supérieur immédiat. On a l'air de vous écouter, de prendre cela très au sérieux, peut-être même qu'on vous demandera de faire un rapport détaillé afin de pouvoir en parler au Bureau-chef ou même de remettre à une tierce personneen tout cas, « on s'en occupe ! » Après un certain temps, vous vous demandez ce qui est arrivé et alors la phrase-excuse typique : « On vous revient là-dessus... ». Le scénario caché est ceci : soit que la personne en question n'a rien fait, a oublié, lui ou la personne-ressource était en vacances, « c'est la faute à...quelqu'un d'autre ! Scénario pire encore : on se servira de cela pour le retourner contre vous prétendant que vous êtes un empêcheur de tourner en rond etc., alors que vous ne cherchez qu'à éviter les accidents possibles et sécuriser votre milieu de travail, ce qui fait partie intégrante de votre métier. La personne-responsable a le réflexe de ne rien changer aux petites habitudes (même dangereuses) du site, de ne pas vouloir « déranger » son supérieur, le bureau-chef ou/et surtout pas le client ! Quel raisonnement dangereux pour la sécurité des travailleurs !

Pour éviter ce genre de situation, nous avons préparé un Formulaire de déclaration de risque. Ce formulaire est disponible sur le site internet du Syndicat, à : www.uasq8922.org Il faut envoyer ce document, rempli, DIRECTEMENT à votre employeur, c'est-à-dire au Bureau-chef pour les mettre au courant et empêcher votre superviseur ou personne-responsable de prétendre que c'est la faute de la compagnie, ou d'étirer les délais ou encore ne rien faire du tout. Si vous manquez d'espace sur le Formulaire, ajoutez des feuilles et des documents pertinents à la situation. ET SURTOUT, AVISEZ VOTRE SYNDICAT ET GARDEZ UNE COPIE DE TOUT !

Si vous voulez que ça change, voici la bonne façon de faire !



Le formulaire est intitulé "Santé sécurité au travail Déclaration de risques" et porte le logo du Syndicat des Métallos. Il contient des champs à remplir pour : Nom de l'agent, Nom de l'employeur, Nom du contrat, Nom du chef de poste, Adresse du contrat, Date de la constatation du risque, S.V.P. Bien vouloir définir le lieu exacte ou se trouve le risque, A quel fréquence ce produit-il, Avez-vous déclaré ce risque à votre employeur, et À qui et comment. Une note en bas indique : (Vous pouvez garder un exemplaire de votre autre version de déclaration fait à l'employeur).

Du côté du recrutement

Nos Recruteurs n'arrêtent jamais ! Ce sont des gens qui ont un cœur empathique et solidaire avec les travailleurs qui ont besoin de se regrouper pour faire valoir leurs droits et privilèges face à des conditions de travail jamais faciles et en constantes besoin d'amélioration.

Récemment, dans la grande région de Québec, des travailleurs et travailleuses de la compagnie Sirois se sont regroupés ensemble. Ils travaillent dans un même bâtiment, soit le QG à Québec Dominion Deluxe et Le District Gourmet.

De son côté, la compagnie CISC vient de reconnaître 100 nouveaux agents, qui s'ajoutent aux 200 autres déjà syndiqués, au CISSS des Laurentides. D'autres sites également ont fait le bon choix en se regroupant, il s'agit de la SÉPAQ*, la SQI* ainsi que l'ITAQ*.

Fidèle à notre habitude, nous vous tiendrons au courant des développements dans notre prochaine parution.

Nicole Paradis et Patrick Martin
au Service du recrutement

*Société des établissements de plein air du Québec, Société québécoise des infrastructures et l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, campus St-Hyacinthe.

De la relève !

Bonjour, je me nomme Patrice Lacasse et je travaille dans le domaine de la sécurité depuis bientôt 4 ans. Je suis motivé à rejoindre le Syndicat afin d'aider à défendre nos droits acquis dans notre Convention collective des agents de sécurité. En tant qu'agent, je suis au fait des situations que l'on rencontre dans notre emploi et avec nos collègues et c'est la raison principale qui m'a poussé à rejoindre le Syndicat.



Je vais partager ma tâche de Délégué régional avec celle d'agent de sécurité : je serai disponible comme délégué chaque lundi. Si vous avez des questions, ne vous gênez surtout pas pour me téléphoner ou pour toute urgence si c'est en dehors de ma journée de libération du lundi.

Finalement, une tournée sur les sites est prévue ce printemps et il me fera plaisir alors d'aller vous voir pour répondre à vos questions et échanger avec vous.

Solidairement,

Patrice Lacasse

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Printemps	Lemoyne Jr	28	...05.2022	GARDA
Taschereau	Sylvie	67	27.11.2022	C.C.C.

Nos plus sincères condoléances aux parents et aux proches des familles éprouvées.

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !

Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !

BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

Comparez et économisez ! 1-888-522-2661

Rapport du Comité de la condition féminine

Nous sommes allées sur la ligne de piquetage le 27 janvier dès 9 heures pour supporter les confrères d'Océan remorquage et nous avons invité toutes les femmes Métallos disponibles à se joindre à nous.

Nous avons discuté de notre activité du 8 mars pour souligner la Journée de la femme et le mode qui a été retenu pour faciliter l'accès aux Sections locales éloignées est hybride : en présence et en virtuel. L'invitation a aussi été envoyée par la Direction aux présidents des Section locales.

Comme c'est la coutume, nous avons invité les femmes présentes à l'Assemblée annuelle des Métallos pour dîner et nous avons fait un tour de table et puis on a donné les informations sur les sujets à venir. Nous étions 21 au total. Le Directeur, Dominic Lemieux et son adjoint Donald Noël sont venus s'adresser à nous sur différents sujets dont le déroulement de l'Assemblée annuelle de cette année dont le thème est : « Mobilisés pour avancer. »

Vous pouvez aussi venir partager de l'info et échanger sur le groupe Facebook de la Condition féminine du District 5 !

Notre coordonnatrice



Bonjour, je me présente : j'ai commencé à militer syndicalement lorsque je travaillais au Canadien Pacific en 1993 au sein du Syndicat des transports et de communication. Lors de la fusion de ce Syndicat avec les Métallos en 1999, je suis devenue Présidente de la Section locale composée 1976. Puis, en 2011, j'ai accepté le poste de conseillère pour le District 5. En juin 2021, je suis devenue Coordonnatrice de la région de Montréal.

J'ai la chance de siéger sur le Comité paritaire des agents de sécurité et je m'occupe principalement des dossiers sous juridiction fédérale avec des accréditation pancanadiennes.

Bien heureuse d'être avec vous !

Nathalie Lapointe
Coordonnatrice, District 5

GRATUIT • CONFIDENTIEL - 24 / 7 • Consultations sur divers sujets pour tous les membres et leur famille

LES HÉROS NE SONT PAS PARFAITS

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte

Un héros n'est pas seulement quelqu'un qui sauve les gens d'un danger imminent ou encore qui réussit à accomplir une tâche surréaliste.

Un héros c'est quelqu'un qui accepte de laisser passer le bien-être des autres avant le sien ou au contraire, qui sait se mettre de l'avant et s'accorder une grande importance. Un héros c'est celui qui accepte de lever la main lorsqu'il se retrouve en situation de détresse, qui sait prendre une pause et demander de l'aide.

Un héros c'est celui qui commet des erreurs, qui accueille les émotions qui sont reliées et qui se montre vulnérable malgré la pression de perfection ressentie. Un héros c'est le parent qui élève seul ses enfants à besoins particuliers, qui malgré l'horaire chargé, prend le temps de savourer les moments en famille. Un héros c'est l'enfant qui a le courage de dénoncer un acte qu'on voulait taire. C'est l'enfant qui se montre bienveillant envers ses camarades en difficulté.

Un héros c'est celui qui malgré la maladie, les mauvaises nouvelles récurrentes et le déséquilibre omniprésent sait se lever et foncer chaque matin. C'est celui qui sait cibler le positif dans les moments les plus sombres.

« Tous les héros ne portent pas de cape ». Ils ont des forces, mais aussi des faiblesses. Ils ne sont pas toujours grands et forts et leur carapace n'est pas impénétrable. Les héros ne sont pas parfaits, tout comme vous. Tout comme moi.



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS

Ligne d'urgence
24h/7j 1 800.525.0997

Clavardage du lundi au vendredi entre 8h et 17h
www.consultantsbch.com

Courriel
services@consultantsbch.com

 Ce message s'adresse exclusivement aux agents de sécurité et aux signaleurs routiers.



S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

Vous travaillez fort et votre argent devrait en faire autant !

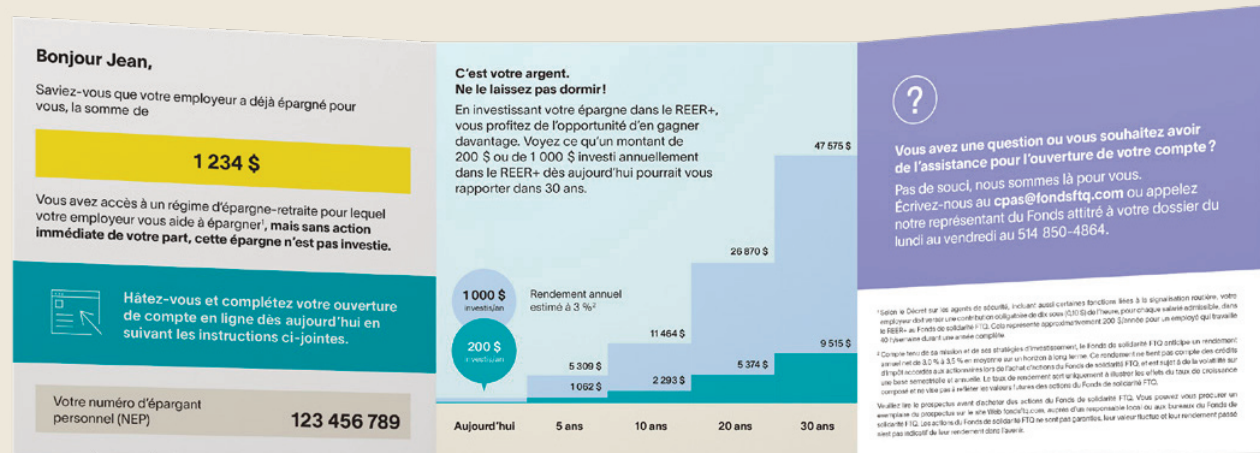
Votre employeur épargne pour vous.
Profitez-en en finalisant l'ouverture de votre REER+ au Fonds de solidarité FTQ!

Vous ne savez pas comment ? Nous pensons à tout !

Avant d'entreprendre votre démarche, attendez l'arrivée prochaine de notre dépliant explicatif dans votre boîte aux lettres.

Vous y découvrirez **combien votre employeur a épargné pour vous** jusqu'à maintenant, ainsi que votre **numéro d'épargnant personnel** nécessaire pour finaliser l'ouverture de votre compte.

Un agent prendra aussi contact avec vous pour vous accompagner.



Bonjour Jean,

Saviez-vous que votre employeur a déjà épargné pour vous, la somme de

1 234 \$

Vous avez accès à un régime d'épargne-retraite pour lequel votre employeur vous aide à épargner¹, mais sans action immédiate de votre part, cette épargne n'est pas investie.

Hâtez-vous et complétez votre ouverture de compte en ligne dès aujourd'hui en suivant les instructions ci-jointes.

Votre numéro d'épargnant personnel (NEP) **123 456 789**

C'est votre argent. Ne le laissez pas dormir!

En investissant votre épargne dans le REER+, vous profitez de l'opportunité d'en gagner davantage. Voyez ce qu'un montant de 200 \$ ou de 1 000 \$ investi annuellement dans le REER+ dès aujourd'hui pourrait vous rapporter dans 30 ans.

Investissement	Aujourd'hui	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
200 \$	200 \$	1 062 \$	2 293 \$	5 374 \$	9 515 \$
1 000 \$	1 000 \$	5 300 \$	11 464 \$	26 870 \$	47 575 \$

Rendement annuel estimé à 3 %²

Vous avez une question ou vous souhaitez avoir de l'assistance pour l'ouverture de votre compte ? Pas de souci, nous sommes là pour vous. Écrivez-nous au cpas@fondsftq.com ou appelez notre représentant du Fonds affilié à votre dossier du lundi au vendredi au 514 850-4864.

¹ Selon le Décret sur les agents de sécurité, incluant aussi certaines fonctions liées à la signalisation routière, votre employeur doit verser une contribution obligatoire de dix pour cent (10 %) de l'heure prioritaire salariée admissible dans le REER+ au Fonds de solidarité FTQ. Cela représente approximativement 200 \$ par semaine pour un employé qui travaille 40 heures par semaine.

² Compte tenu de sa nature et de ses stratégies d'investissement, le Fonds de solidarité FTQ affiche un rendement annuel net de 3,0 % à 3,5 % en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement ne tient pas compte des crédits d'impôt accordés au rachat lors de l'achat des actions du Fonds de solidarité FTQ, et est sujet à de la volatilité sur 30 ans consécutifs à l'achèvement de l'âge des actions du Fonds de solidarité FTQ. Les taux de rendement sont le résultat de simulations basées sur des données historiques et ne sont pas garantis. Les rendements passés ne sont pas indicatifs de leur rendement dans l'avenir.

 Communiquez avec nous au cpas@fondsftq.com

Veuillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site [Web fondsftq.com](http://fondsftq.com), auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS SOCIAUX
<p>Abitibi Christine Dessureault Cell. : 819 218-4183 cdessureault@uasq8922.org</p> <p>Bas St-Laurent • Gaspésie 1 800 361-2914</p> <p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org</p> <p>Gatineau Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org</p> <p>Laurentides • Lanaudière Patrice Lacasse Cell. : 450-758-5729 placasse@uasq8922.org</p> <p>Mauricie • Sherbrooke Centre du Québec Christian Fontaine Cell. : 819 266-8922 cfontaine@uasq8922.org</p>	<p>Montréal et environs Rénald Presseault Cell. : 514 894-8922 rpresseault@uasq8922.org</p> <p>Cristina Moreira Cell. : 514 968-3357 cmoreira@uasq8922.org</p> <p>Québec Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 ddesjardins@uasq8922.org</p> <p>Jonathan Tremblay Cell. : 438-883-6082 jtremblay@uasq8922.org</p> <p>Saguenay • Lac St-Jean Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org</p>	<p>Luc Boisvert Cell. : 819- 244-6989 lboisvert@uasq8922.org</p> <p>Denis Fafard Cell. : 514 718-8922 dfafard@uasq8922.org</p> <p>Nancy Larche Cell. : 514 709-8922 nlarche@uasq8922.org</p> <p>Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org</p> <p style="text-align: center;">RECRUTEMENT</p> <p>Nicole Paradis Cell. : 514 978-8922 nparadis@uasq8922.org</p> <p>Patrick Martin Cell. : 514 702-8922 pmartin@uasq8922.org</p>	<p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org</p> <p>Montréal et environs Marc Lacasse Cell. : 514 707-8922 mlacasse@uasq8922.org</p> <p>Québec Florence Bédard Cell. : 418 569-1907</p> <p style="text-align: center;">DÉLÉGUÉ DES POMPIERS</p> <p>Simon Gravel Cell. : 418 815-4463</p> <p style="text-align: center;">REPRÉSENTANT SST</p> <p>Guy Doré Vice-président Cell. : 418 576-2778 Télé. : 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org</p>

Suite à notre réorganisation du travail à cause de la pandémie de COVID-19, tous nos services demeurent opérationnels, à l'exception de nos bureaux. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone aux numéros suivants :

Montréal : 514 - 522 - 8922 • Québec : 418 - 622 - 8044
Sans frais partout dans la province : 1- 800 - 361- 2914

Veillez également noter notre NOUVELLE ADRESSE POSTALE :
1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, QC, G8Y 3G7.

Nous vous invitons à consulter notre site internet,
www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros
de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS !

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical ! journal8922@uasq8922.org Visitez notre site web ! www.uasq8922.org !

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 1535, boul. Hamelin, Trois-Rivières, (Québec) G8Y 3G7.

Tirage : 14 000 exemplaires
 Dépôt à la Bibliothèque du Québec
 Numéro 140 MARS 2023
 Poste-Publication no 41020006



Membres du Comité :
 Vincent Boily, Guy Doré, Marc Lacasse,
 Nancy Larche.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.